

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « TIRAGE AU SORT – GAGNEZ VOS PLACES POUR L'AJA »

### Article 1 : Organisation

La ville d'Auxerre, établissement public d'État, dont le siège se situe au 14 place de l'Hôtel de ville, 89000 Auxerre, ci-après désigné « l'organisateur », organise un jeu-concours sous forme de tirage au sort, gratuit et sans obligation d'achat, dans le cadre de l'événement du « forum des associations » qui aura lieu le 11 septembre 2021.

### Article 2 : Les participants

Ce jeu est ouvert à tous publics et associations présents ou en visite au forum des associations qui aura lieu le 11 septembre, à l'abbaye Saint-Germain, 89000 Auxerre.

### Article 3 : Les lots

L'organisateur met en jeu 50 lots pour les participants. Les gagnants remporteront 2 entrées au match Auxerre-Niort d'une valeur de 25€ TTC, qui aura lieu le 11 septembre 2021, à 19h, au stade Abbé Deschamps. Le lot est valable uniquement pour le match cité ci-dessus.

La remise du lot ne pourra être effectuée, ni échangé, sous forme d'argent. La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le participant.

L'organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque du lot proposé.

### Article 4 : Les modalités de participation

Pour participer au tirage au sort, les participants doivent remplir un bulletin de participation mis à disposition au stand d'accueil de l'événement devant l'Abbaye Saint-Germain, lors de l'événement. Les participants pourront déposer leur bulletin jusqu'à 17h au stand accueil.

Après avoir été complétés, ces bulletins de participation devront être déposés dans les urnes situées à ce même stand. Les bulletins illisibles ou incomplets ne participeront pas au tirage au sort.

L'organisateur effectuera le jour-même de l'événement le tirage au sort parmi les bulletins recueillis dans l'urne. Les résultats seront annoncés par l'organisateur, le jour du forum des associations, c'est-à-dire le 11 septembre, à partir de 17h, au même lieu cité ci-dessus.

Les participants doivent être présents lors des résultats du tirage au sort. Les gagnants pourront retirer leur lot, directement au moment de leur appel. Leur lot sera disponible au stand jusqu'à 18h30. Au-delà, il sera considéré comme invalide et redistribué.

Ce tirage au sort est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et est réservé aux personnes majeures.

### Article 5 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

### Article 6 : Acceptation du règlement

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Il entrera en vigueur dès le 11 septembre à 10h et se terminera le 11 septembre à 19h.

### Article 7 : Données personnelles

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à diffuser les photos qui seront prises lors du tirage au sort et à les utiliser à titre de promotion de l'événement.

Les informations données dans le bulletin de participation ne seront pas stockées après le 11 septembre.

Ce règlement sera disponible au stand d'accueil de l'événement, le jour-même du jeu.

Il est consultable en ligne via le site internet de la ville d'Auxerre :

[www.auxerre.fr/Actualites/Culture-animations/Rendez-vous-au-1er-forum-des-associations](http://www.auxerre.fr/Actualites/Culture-animations/Rendez-vous-au-1er-forum-des-associations).